

Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 52 juillet 2021

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

Il semble que nous allons pouvoir de nouveau vivre une période normale compte tenu de la baisse de l'épidémie de COVID. A compter du 1^{er} juillet tout sera ouvert et il n'y aura plus de mesures sanitaires à respecter !

J'espère simplement que ce ne sera pas un effet de vacances, avec une reprise de confinement en septembre ou octobre... En tout cas je vous souhaite de passer de bonnes vacances.

Côté municipalité, les projets se sont réalisés ou sont en cours d'étude et de réalisation. Pour ceux qui fréquentent à peu près régulièrement le cimetière, vous avez pu voir que des travaux étaient en cours. Il s'agit de la réfection des allées principales, partiellement en enrobé et en gravier. Dans les petites allées un passage en enrobé de 1,50 m de large bordé par des pavés sera mis en place, l'allée centrale recevra une structure en enrobé plus large, avec la même finition que dans les autres allées. Ces travaux permettront aux personnes de se déplacer plus facilement et réduiront l'entretien. A ce sujet, je rappelle que les espaces entre les tombes doivent être entretenus par les différents concessionnaires jouxtant ces tombes. La plantation d'arbres, petits au départ mais qui vont grandir et déstabiliser les tombes existantes, est interdite.

Les travaux d'extension du multi-accueil et du périscolaire sont terminés et les locaux sont en service. Le bâtiment qui va abriter la classe passerelle est terminé lui aussi et il sera en service à la rentrée de septembre. Je rappelle que cette classe passerelle est ouverte aux enfants de deux ans, encadrés par une institutrice et une employée communale.

La réfection des terrains de tennis se termine. Ils devraient être opérationnels début juillet. Ces travaux ont pu être réalisés grâce aux aides de l'état et de la fédération de tennis. Très prochainement des défenses de portes et fenêtres vont être installées dans le bâtiment du stade, afin de décourager les vandales qui n'ont qu'un souci : celui de casser, car il n'y a rien à voler à l'intérieur !

En projet nous avons lancé l'étude de la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de la Fromagerie (partiellement) et Grande-Rue, de la place de l'église à la salle polyvalente. Ces travaux seront suivis d'une réhabilitation de tout le secteur.

En projet également, l'agrandissement de la MARPA est envisagé par le SIVU. Il s'agira de la construction d'une extension avec 8 studios supplémentaires, une salle de réunion et un nouveau bureau pour la direction.

Côté festivités, le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à partir de 22h00. Il n'y aura pas cette année encore, d'animations habituellement organisées par le comité des fêtes, car la période de préparation entre la fin du confinement et le 13 juillet étant trop courte pour organiser le bal et les animations.

Je renouvelle mon souhait à toutes et à tous, de passer de très bonnes vacances.

Cordialement,
Le Maire
Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

► Du fait de la situation de la Commune à vouloir rejoindre la Communauté de Communes du Val d'Amour, le Conseil municipal s'est abstenu de prendre position concernant le transfert à la Communauté de Communes Loue Lison de la compétence anticipée de l'assainissement au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2026 et de l'eau au 1^{er} janvier 2024 au lieu du 1^{er} janvier 2026. Ces transferts n'auront pas lieu sachant qu'une majorité de Communes dans la CCLL s'y est opposée.

► Approbation de contracter un emprunt de 250 000 € auprès du Crédit Agricole, sur 15 ans, au taux d'intérêt de 0,78 %, moyennant des remboursements trimestriels et des frais de dossier de 375 €.

► Approbation de la décision de procéder, dans le secteur de la Levée, à l'échange de la parcelle ZM 15 de 2 670 m², propriété de la Commune, contre la parcelle ZM 9 de 3 590 m², avec paiement d'une soulte au propriétaire de cette dernière parcelle, d'un montant de 7 360 €. La plus-value due par le propriétaire de cette parcelle ZM 9, d'un montant de 7 515 € sera prise en charge par la Commune, ainsi que les frais de notaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20/123 du 18/12/2020.

► Approbation des tarifs de location du gîte communal situé dans le parc de la Mairie, à compter du 1^{er} avril 2021, comme suit :

- week-end du vendredi 18 h au dimanche 18 h : 120 €
- semaine du samedi 14 h au samedi suivant 10 h : 250 €
- 2 semaines continues : 400 €
- 3 semaines continues : 500 €
- 4 semaines continues ou 1 mois calendaire : 600 €

Ces prix s'entendent toutes charges comprises. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 21/49 du 26/03/2021.

► Attribution de l'appartement situé au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 52 Grande Rue à compter du 1^{er} juillet 2021, pour un loyer mensuel de 269,67 €, plus provision sur charges de 60 €.

► Le Maire explique qu'il doit prendre un arrêté pour conserver la compétence relative au stationnement des résidences mobiles sur le territoire de la Commune. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse de prendre cet arrêté et confirme que c'est la Communauté de Communes qui est en charge de cette compétence.

► Le Conseil municipal a maintes fois pris la décision de rejoindre la Communauté de Communes du Val d'Amour dont le siège est situé dans l'espace de vie de la Commune, cette dernière apportant ses équipements, ses commerces et sa qualité de vie aux Communes limitrophes, majoritairement faisant partie de la CCVA. Pour demander au Président de la Communauté de Communes Loue Lison d'inscrire cette question à un prochain ordre du jour d'un Conseil communautaire, il est nécessaire de fournir à l'appui de cette future demande, un état des conséquences pécuniaires et en personnel (mutations, mise à disposition, etc.), qu'entraînerait cette action. Le Conseil municipal autorise le Maire à consulter un Cabinet pour la rédaction de ce mémoire et à signer tout document relatif à cette affaire.

► La CCLL ayant pris une délibération pour prendre la compétence Mobilité, le Conseil municipal estimant que cette délibération prise en Conseil communautaire laisse sans autre concertation, la possibilité à la CCLL de reprendre la gestion des transports actuellement dévolue au Conseil régional et au Conseil départemental du Doubs, décide en conséquence de refuser cette prise de compétence par la CCLL.

► Claude GALMICHE est proposé pour participer aux travaux de la Commission de contrôle communale.

► Acceptation et enregistrement dans la trésorerie communale d'un chèque d'indemnisation de 2 400 € de SMACL correspondant à une indemnisation par l'assurance des frais engagés dans l'affaire qui oppose la commune au rattachement à la CCLL.



Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. Jean-Luc ETIEVANT et M^{me} Ingrid PAUWELS-ETIEVANT
- M. Eric VERRIER et Mme Leïla KHARCHI

Naissances

- Gabriel MADOUX 13 mars 2021
- Adam BOURLIER 24 mars 2021
- Yaël VUILLAUME 10 mai 2021

Décès

- André GUILLEMIN 7 avril 2021
- Claude TRAMUT le 9 avril 2021
- Valéry ARGANT 21 avril 2021
- Colette MICHEL-AMADRY née JACQUOT 22 mai 2021
- Danielle VIENNET née DOLE 2 juin 2021
- René BERTIN 17 juin 2021
- Miguel DA ROCHA 19 juin 2021

Informations

Recherche de bénévoles :

L'opération Brioches aura lieu du lundi 20 au dimanche 26 septembre 2021. Pour que cette manifestation se réalise dans de bonnes conditions, nous recherchons encore quelques bénévoles pour renforcer l'équipe de fidèles vendeurs en place depuis plusieurs années. Merci à ces fidèles et à ceux qui voudront bien se joindre à eux, ainsi qu'à tous les acheteurs pour leur générosité. Cette mobilisation de tous est très précieuse pour les résidents de l'Apei du Jura en situation de handicap.

La Commission « fleurissement » s'est amenée avec le temps et de nouveaux bénévoles seraient les bienvenus dans l'équipe très réduite encore en place. Les travaux sont réalisés sur la commune, dans la bonne ambiance et la convivialité, une fois au printemps et une fois à l'automne, à raison de deux ou trois demi-journées. Plus l'équipe sera nombreuse et moins il faudra de temps pour fleurir ou nettoyer les jardinets. Le village étant très étendu, il est difficile de fleurir tous les quartiers, mais nous allons tous dans le centre, où se situent les commerces et nous empruntons tous, à un moment donné ou à un autre, les rues principales, pour apprécier les jardinets fleuris.

Toutes les personnes intéressées par l'une ou l'autre de ces activités peuvent se faire connaître en Mairie, ou en appelant le : 03 81 57 42 20. D'avance merci !

Une table de ping-pong a été installée au niveau des jeux devant le groupe scolaire. Elle est à la disposition de tous, y compris des adultes, alors n'hésitez pas et faites-en bon usage !

Si l'Histoire locale vous intéresse, nous vous invitons à consulter le site créé par un passionné d'histoire de notre village que nous remercions : <https://histoire-locale.pagesperso-orange.fr/>

Les prestataires de collecte des déchets ont signalé des besoins d'élagage (haies, arbres dépassant sur la voie publique), sur notre secteur. Ces végétaux non taillés causent de nombreux problèmes : manque de visibilité, détérioration des véhicules de collecte, danger pour l'agent de collecte et les riverains etc. Sans amélioration rapide de la situation, les prestataires pourront ne plus procéder à la collecte des déchets dans les voies non élaguées. Par conséquent, nous invitons tous les propriétaires à tailler ou faire tailler tous les végétaux débordant sur la voie publique pour la dégager et laisser libre accès aux personnes et véhicules.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LES GIRAUD ET LE CHÂTEAU ROSE

Les Giraud, originaires de Saint-Fargeol – La Vallade (Allier), arrondissement de Montluçon, sont arrivés au village vers le milieu de XIX^e siècle et y ont vécu pendant un siècle environ (1846-1952, soit 3 générations). Ils se sont installés au centre du village et nous ont laissé un ensemble de constructions, dont une grande bâtisse bourgeoise, le « Château Rose », aujourd'hui bâtiment communal qui abrite la mairie et quelques appartements en location, ainsi que plusieurs dépendances attenantes, ensemble situé dans un grand parc planté d'arbres séculaires, dont plusieurs séquoias et un vaste jardin potager sur lequel s'élèvent aujourd'hui la salle polyvalente et les bâtiments périscolaires.

L'histoire des Giraud est intimement liée à celle des Champomier, originaires d'un village voisin, Saint-Hilaire de Pionsat (63), mais aussi avec la Louisiane, état du Sud des États-Unis, possession française jusqu'en 1803, où de nombreux colons français se sont implantés, beaucoup comme marchands ou négociants.

Cette histoire commence avec Michel Giraud, né le 7 août 1778 à Saint-Fargeol, hameau de La Vallade, fils d'Antoine Giraud. Michel épouse Marie Champomier de Saint-Hilaire de Pionsat, lieu-dit La Nareix (Puy de Dôme) le 29 février 1808. Jean-Léon Champomier, prêtre, né en 1796, l'un des six frères de Marie Champomier, est envoyé par son évêque comme missionnaire en Louisiane. Nommé curé de Vincennes, aujourd'hui en Indiana, il y pose en 1826 la première pierre d'une église avec clocher de trois étages, dédiée à Saint François-Xavier, baptisée cathédrale à l'époque, en raison de son importance. Elle porte encore aujourd'hui le nom de « Old Cathedral ». Il décède en 1831 au Mexique lors d'une campagne de recherche de fonds pour son église. L'un de ses frères, Pierre-Antoine Champomier, né en 1794, marchand de bestiaux de son état, s'embarque un peu plus tard au Havre et part lui aussi pour la Louisiane où il passe là-bas le restant de sa vie comme courtier en sucre de canne à la Nouvelle-Orléans. Il est encore aujourd'hui connu pour ses ouvrages concernant la production de sucre en Louisiane, les « Annales du sucre – The Statement of the sugar crop made in Louisiana », 7 exposés sur la récolte de sucre produit en Louisiane au cours des 15 années qui précédèrent la guerre de Sécession (1861 – 1865), une histoire détaillée de la production de sucre de canne en Louisiane de cette époque, entre 1844 et 1862, visibles au musée d'histoire de la Nouvelle-Orléans.

Pierre-Antoine Champomier fait venir en Louisiane son neveu et filleul Pierre-Antoine Giraud, fils aîné de Michel Giraud et de sa sœur Marie, où il fait fortune dans l'exportation de coton, culture emblématique de la Louisiane, vers la France et l'Europe, à l'époque où le vieux continent en était encore à la culture et au tissage du chanvre. On recense un certain nombre de chenevières et de tisserands dans notre village dans la première moitié du XIX^e siècle.



maître qui se dresse au centre de notre village.

Sources :

Marie-Louise Rambaud, petite-fille de Michel Jean Lazare Aigrot et arrière-petite-fille de Paul Aigrot et de Françoise Eulalie Giraud, château de La Vallade, 03420 Saint-Fargeol.

Bourdeleis, Marjorie, Les immigrants français à la Nouvelle-Orléans au XIX^e siècle, Annales de démographie historique, année 2000, p. 27-42.

Champomier Pierre-Antoine, The Statement of the sugar crop made in Louisiana, 7 volumes, de 1844 à 1862, The Historic New Orleans Collection. ADO3, Recensement de 1866 – Saint-Fargeol.



Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier

Impression : AEM GRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 47930